

OU RETIRER ET DEPOSER LE DOSSIER ?

SECTEUR LEPARRE

GUICHET FAMILLE
10 Place du Marechal FOCH
33340 LEPARRE

Téléphone :05.56.41.66.60
Courriel : guichet.famille@medoc-cpi.fr

Du lundi au jeudi
De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

SECTEUR PAUILLAC

GUICHET UNIQUE
1 Place Christiane FARDEGUE
33250 PAUILLAC

Téléphone :05.57.75.22.28
Courriel : info.famille@medoc-cpi.fr

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

**Dossier Enfance/Jeunesse
Accueil de loisirs - Accueil périscolaire
2021/2022**

**Dossier obligatoire et téléchargeable sur le site internet
de la Communauté des Communes :**
medoc-cpi.fr



OU RETIRER ET DEPOSER LE DOSSIER ?

SECTEUR LEPARRE

GUICHET FAMILLE
10 Place du Marechal FOCH
33340 LEPARRE

Téléphone :05.56.41.66.60
Courriel : guichet.famille@medoc-cpi.fr

Du lundi au jeudi
De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

SECTEUR PAUILLAC

GUICHET UNIQUE
1 Place Christiane FARDEGUE
33250 PAUILLAC

Téléphone :05.57.75.22.28
Courriel : info.famille@medoc-cpi.fr

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

**Dossier Enfance/Jeunesse
Accueil de loisirs - Accueil périscolaire
2021/2022**

**Dossier obligatoire et téléchargeable sur le site internet
de la Communauté des Communes :**
medoc-cpi.fr



Mon enfant a déjà fréquenté Les Accueils Péri-scolaires, Les Accueils de Loisirs, je dois actualiser son dossier avec les pièces suivantes :

- L'attestation CAF/MSA datant de moins de 3 mois ou avis d'imposition pour les non allocataires CAF ou MSA

(En l'absence de ces informations, le tarif maximum sera automatiquement appliqué jusqu'à la production des pièces demandées, et ce, sans effet rétroactif)

- Autorisation de droit à l'image
- Attestation d'assurance (responsabilité civile) à fournir au plus vite
- Copie du carnet de vaccination pour les rappels des 6 et 11 ans
- Attestation d'employeur si non fournie à ce jour

 Ne pas oublier de nous signaler tous changements (adresse, téléphone, RIB si prélèvement, etc...)

Mon enfant n'a jamais fréquenté Les Accueils Péri-scolaires, Les Accueils de Loisirs, je dois compléter son dossier avec les pièces suivantes :

- L'attestation CAF/MSA datant de moins de 3 mois ou avis d'imposition pour les non allocataires CAF ou MSA

(En l'absence de ces informations, le tarif maximum sera automatiquement appliqué jusqu'à la production des pièces demandées, et ce, sans effet rétroactif)

- Autorisation de droit à l'image
- Présentation de l'attestation de la carte vitale
- Attestation d'assurance
- Copie du carnet de vaccination
- Attestation d'employeur
- En cas de séparation : copie du jugement ou justificatif pour une séparation ou un divorce. Dans le cas de séparation, chacun des parents peut compléter un dossier et procéder à l'inscription de l'enfant

➤ Pour les vacances d'été, date de dépôt au plus le tard le 11 juin 2021.

Pour tout nouveau dossier, une visite de la structure, au moins un mois à l'avance est obligatoire pour les enfants qui fréquenteront l'ACM de La Garosse.

➤ Pour la rentrée scolaire de septembre, date limite de dépôt avant le 11 août 2021.

Mon enfant a déjà fréquenté Les Accueils Péri-scolaires, Les Accueils de Loisirs, je dois actualiser son dossier avec les pièces suivantes :

- L'attestation CAF/MSA datant de moins de 3 mois ou avis d'imposition pour les non allocataires CAF ou MSA

(En l'absence de ces informations, le tarif maximum sera automatiquement appliqué jusqu'à la production des pièces demandées, et ce, sans effet rétroactif)

- Autorisation de droit à l'image
- Attestation d'assurance (responsabilité civile) à fournir au plus vite
- Copie du carnet de vaccination pour les rappels des 6 et 11 ans
- Attestation d'employeur si non fournie à ce jour

 Ne pas oublier de nous signaler tous changements (adresse, téléphone, RIB si prélèvement, etc...)

Mon enfant n'a jamais fréquenté Les Accueils Péri-scolaires, Les Accueils de Loisirs, je dois compléter son dossier avec les pièces suivantes :

- L'attestation CAF/MSA datant de moins de 3 mois ou avis d'imposition pour les non allocataires CAF ou MSA

(En l'absence de ces informations, le tarif maximum sera automatiquement appliqué jusqu'à la production des pièces demandées, et ce, sans effet rétroactif)

- Autorisation de droit à l'image
- Présentation de l'attestation de la carte vitale
- Attestation d'assurance
- Copie du carnet de vaccination
- Attestation d'employeur
- En cas de séparation : copie du jugement ou justificatif pour une séparation ou un divorce. Dans le cas de séparation, chacun des parents peut compléter un dossier et procéder à l'inscription de l'enfant

➤ Pour les vacances d'été, date de dépôt au plus le tard le 11 juin 2021.

Pour tout nouveau dossier, une visite de la structure, au moins un mois à l'avance est obligatoire pour les enfants qui fréquenteront l'ACM de La Garosse.

➤ Pour la rentrée scolaire de septembre, date limite de dépôt avant le 11 août 2021.